



Commune  
d' Anhée

## Concours Photo «Mon arbre à moi »

### Les 10 ans du PCDN d'Anhée



**Photos à rendre pour le 15 septembre 2018**

**Exposition du 19 au 24 octobre 2018**

#### **Organisation**

Le concours est organisé dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature de Anhée. L'objectif est de faire connaître, de révéler la richesse, la diversité et la beauté des arbres sur l'entité d'Anhée. Ce thème s'attache à l'arbre en général, ses liens avec le milieu qui l'entoure et avec l'homme.

#### **Date de l'exposition**

L'exposition se tiendra du 19 octobre au 24 octobre 2018. Le vernissage est prévu le vendredi 19 octobre 2018. L'exposition sera accessible jusqu'au mercredi 24 octobre 2018. Elle aura lieu à la Maison de la Ruralité, Place Vaxelaire, 20 à Bioul.

#### **Article 1**

Le concours est réservé aux photographes amateurs et sa participation est gratuite. Le concours est organisé du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 15 septembre 2018.

#### **Article 2**

Le concours est réservé aux habitants (résidence principale ou secondaire) de l'entité d'Anhée. A l'exception des membres du PCDN d'Anhée et des membres du jury qui ne peuvent participer à ce concours.

#### **Article 3**

Le concours est divisé en trois catégories :

- Enfants : 8 à 12 ans
- Jeunes : 13-17 ans
- Adultes : 18 ans et plus

Des prix seront remis pour chacune de ces trois catégories.

#### **Article 4**

Un même concurrent pourra déposer de 1 à 3 photos. Au maximum une photographie par concurrent sera retenue. L'exposition qui présentera les résultats du concours permettra de découvrir un maximum de 60 photos en format 30x45cm. Un principe de proportionnalité sera respecté dans le nombre de photographies exposées pour les trois catégories du concours.

#### **Article 5**

Le thème retenu est le suivant : « Mon arbre à moi ».

L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres ne répondant pas au sujet ou aux critères de base de la qualité des photographies.

## **Article 6**

Les photographies peuvent être en noir et blanc ou en couleurs. Elles doivent impérativement être numériques. Elles doivent être conformes aux prises de vues originales, sans ajout ou retrait d'éléments. Les manipulations ou modifications de la prise de vue ne peuvent en aucun cas modifier fortement le contenu de la scène originale. Le recadrage est autorisé.

## **Article 7**

Les photos devront être transmises en version papier photo (format 20x30cm) ainsi qu'en format digital, par mail ou WeTransfer sous format JPG. Les fichiers informatiques devront être de bonne résolution et d'un minimum de 1200x1500 pixels. Chaque fichier devra être nommé du titre de la photo. Chaque photo papier devra stipuler, au dos, le nom et le prénom du photographe, le titre, le numéro de la photo et la catégorie.

Les photos (tirage papier et informatique) devront être accompagnées du bordereau d'envoi joint en annexe au présent règlement, dûment signé.

Les photos doivent obligatoirement être prises en milieu naturel sur la commune d'Anhée, par le participant au concours.

Il y est demandé d'indiquer le lieu exact où la prise de vue a été réalisée. Nous attirons l'attention sur le fait que cette indication doit être très complète, afin de pouvoir situer précisément le lieu renseigné sur une carte IGN.

## **Article 8**

Les photographies (tirage papier et informatique) devront parvenir au plus tard pour le 15 septembre 2018 à l'adresse ci-après :

### **PCDN d'Anhée**

Coordination locale : Françoise Windeshausen (082/69 86 20)

Administration Communale d'Anhée, Place Communale, 6 à 5537-ANHEE

Mail : [environnement@anhee.be](mailto:environnement@anhee.be)

## **Article 9**

Le jury, composé de membres organisateurs et de photographes, sélectionnera les 60 clichés qui seront exposés. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

## **Article 10**

Un prix sera remis pour chacune des trois catégories par le jury et par le public.

Les gagnants recevront le tirage de leur photo gagnante au format 30x45 cm.

Les résultats du concours – prix du jury- seront dévoilés lors de l'exposition, le samedi 20 octobre 2018. Ils seront également repris sur le blog du PCDN, le site internet communal et dans le bulletin communal de l'administration communale d'Anhée. La sélection du prix du public sera réalisée durant l'exposition. Toutes les personnes qui passeront voir l'exposition du 19 octobre au 24 octobre 2018 seront invitées à élire une photo via un vote secret à placer dans une urne. Les noms des trois gagnants seront dévoilés par la suite via le Bulletin communal d'Anhée, le site internet communal et le blog PCDN.

## **Article 11**

En soumettant leurs clichés au jury, les concurrents attestent que ces photos sont leurs œuvres personnelles et n'ont jamais été publiées.

Par l'envoi d'une photographie, chaque participant accorde aux organisateurs du concours le droit d'utiliser le cliché à des fins de promotion, de publication ou d'exposition liées aux activités de la commune d'Anhée et plus précisément de son Plan Communal de Développement de la Nature. Aucune somme d'aucune sorte ne sera due en échange.

**Article 12**

Les participants seront avertis et conviés à assister au vernissage de l'exposition au cours de laquelle les œuvres seront exposées.

**Article 13**

Les photos en tirage papier pourront être récupérées par leur auteur, après l'exposition du concours, au service environnement de l'Administration communale d'Anhée (coordonnées ci-dessus).

**Article 14**

La participation au concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant au résultat, retard, perte des envois ou de leur destruction.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision en dernier recours des organisateurs du concours quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par celui-ci. Les organisateurs du concours ne pourraient être tenus responsables si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou tout simplement annulé.



## PCDN d'Anhée

### Concours photo « Mon Arbre à moi » 2018



#### Formulaire d'inscription à renvoyer pour le 15 septembre 2018

Nom et Prénom du photographe : .....

Adresse complète : .....

Numéro de téléphone et/ou GSM : .....

Adresse e-mail : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Catégorie\* : Enfant (8 à 12 ans) Jeunes (13 à 17 ans) Adulte : 18 et plus \* biffer les mentions inutiles

	<b>Titre de la photo</b>	<b>Date de la prise de vue</b>	<b>Lieu exact de la prise de vue (coordonnée GPS ou description précise)</b>
<b>Photo 1</b>			
<b>Photo 2</b>			
<b>Photo 3</b>			

N'oubliez pas d'inscrire au dos de chaque photo papier, vos nom, prénom, le titre et le numéro de la photo, le sens (haut/bas). Votre formulaire devra être accompagné des tirages photo et format informatique avec vos photos numériques pour le concours.

Pour rappel, la participation au concours implique le plein accord du participant sur l'acceptation du règlement, sans possibilité de réclamation.

**A envoyer par courrier avant le 15 septembre 2018 à l'adresse suivante :**

**PCDN d'Anhée, Administration communale d'Anhée**

Place Communale, 6 à 5537-ANHEE

environnement@anhee.be

Fait à ....., le .....

(Signature)